

**TOUJOURS PLUS
POUR UNE POIGNÉE DE MILLIARDAIRES**

STOP



MAINTENANT

**C'EST
NOTRE
TOUR !**



REVENDICATIONS CGT 2013

SITE CHÂTELLERAULT / ISSOIRE / REILLY

SALAIRES :

1. La CGT revendique la mise en place d'une véritable grille de salaires démarrant avec un salaire minimum de 2000 € bruts au coefficient 155.
2. Pour une répartition des richesses plus justes intégrant l'évolution de l'indice du coût de la vie, les gains de productivité, un rattrapage du pouvoir d'achat, la CGT revendique, avec force, une augmentation générale des salaires de 300 € pour tous.
3. Maintien intégral des rémunérations en cas de chômage partiel.

EMPLOI :

1. Embauche de tous les salariés en contrats précaires au sein de la société VSE.

STATUT DES SALARIÉS POSTÉS :

1. Possibilité pour les salariés de plus de 50 ans qui travaillent en 3X8 ou de nuit, de pouvoir travailler en 2X8 ou en journée avec le maintien intégral de leur salaire.
2. Prime d'équipes mensuelles pour tous de 200 €.
3. Reconnaissance de la pénibilité du travail posté par un départ anticipé à 55 ans pour les salariés concernés, avec prise en charge totale de l'entreprise avec une embauche pour chaque départ !
4. Mise en place d'une prime de pénibilité permanente de 100 € mensuelle pour tous les salariés effectuant des travaux pénibles.
5. Majoration travail heures de nuit à 30 %.
6. Obligation de l'employeur de reclasser en interne tous les salariés ayant des restrictions médicales et maladies professionnelles.
7. Suppression du Kosu sous sa forme actuelle pour être remplacé par un indicateur de production calculé sur 8H00 pour développer la marge d'autonomie au travail...

DROIT SYNDICAL :

1. Deux heures d'informations syndicales par an et par syndicat pour chaque salarié, sans perte de rémunérations et pendant le temps de travail, dans l'enceinte de l'entreprise.
2. Heures de délégation : 30 heures pour les titulaires / 10 heures pour les suppléants.
3. Prise en charge frais de formation syndicale (hébergement, restauration et transports) par la Direction...

REVENDICATIONS CGT 2013

SITE CHÂTELLERAULT / ISSOIRE / REILLY

STATUT DU PERSONNEL :

1. Harmonisation vers le haut, pour tous les sites, de tous les usages et accords d'entreprise en vigueur.
2. Intégration de la prime de présentéisme et super bonus dans le salaire de base.
3. Calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire de base de chaque salarié réévalué chaque année.
4. Déplafonnement de la prime d'ancienneté au delà de 15 ans.
5. Primes d'ancienneté événementielle :

15 ans	600 €	25 ans	1000 €
--------	-------	--------	--------

6. Primes médailles du travail :

20 ans	800 €	35 ans	1400 €
30 ans	1200 €	40 ans	1600 €

7. Harmonisation du nombre de jours d'anciennetés tous collègues confondus aux trois sites :

2 ans	1 jour	8 ans	4 jours
4 ans	2 jours	10 ans	5 jours
6 ans	3 jours		

8. Un jour de congés supplémentaires au delà de 10 ans d'ancienneté tous les 5 ans.
9. Jours de congés supplémentaires pour tous afin de compenser le temps d'habillage et de déshabillage.
10. Congé naissance accordé par l'employeur : 5 jours au lieu de 3 jours.
11. Mise en place de la subrogation pour tous les arrêts maladies.
12. Prendre en compte financièrement la journée de solidarité (lundi de Pentecôte).
13. Congé paternité : versement intégral du salaire sans suppression des primes.
14. Prise en charge financière de la Mutuelle Valeo par l'employeur à la même hauteur que celle des cadres.
15. Congé pour enfants malades, extension jusqu'à l'âge de 16 ans pour tous les enfants.
16. Journée hospitalisation accordée même s'il n'y a pas une nuit à l'hôpital.
17. Abondement financier chèques vacances pris en charge par l'employeur.
18. Instauration d'une prime de vacances de 500 € pour tous les salariés versée en juin.
19. Augmentation du budget « œuvres sociales » du CE à 4 %.

REVENDICATIONS CGT 2013

SITE ISSOIRE

ÉQUITÉ SOCIALE !!!

1. Par souci d'équité sociale, la CGT revendique la prise en charge de la mutuelle Valeo par l'employeur, à la même hauteur que celle des cadres, pour le personnel de production et techniciens.
2. Mise en place transport collectif, si pas de bus, indemnité de transport calculée sur le minimum hiérarchique de l'entreprise et non sur le minimum conventionnel.
3. Suppression du Kosu sous sa forme actuelle pour être remplacé par un indicateur de production calculé sur 8H00 pour développer la marge d'autonomie au travail...
4. Douche pour tous les salariés dans le temps de travail.
5. Changement de fonction et de coefficient :
 - Réévaluation de 4 % pour les salariés qui changent de fonction (de conducteur à conducteur),
 - Réévaluation de 6 % pour les salariés qui changent de fonction (d'opérateur à conducteur),
 - Réévaluation de 6 % pour les salariés qui changent de fonction (d'agents de maintenance à techniciens),
 - Réévaluation de 8 % pour les salariés qui changent de coefficient.
6. Participation financière de l'employeur sur les boissons chaudes, froides et sandwichs.
7. Mise en place d'une prime de froid de 100 € mensuelle, d'octobre à mars inclus, pour tous les salariés travaillant régulièrement à l'extérieur.
8. Mise en place prime de progrès usine pour éviter de mettre les salariés en concurrence.
9. Augmentation du budget « œuvres sociales » du CE à 4 %.
10. Vêtements de travail : Nous revendiquons la création d'un poste lié spécifiquement à cette tâche avec la mise en place d'une codification au maco...
11. Prime de présentisme maintenue au-delà de 2H00 d'absence au cas ou l'intégration dans le salaire de base n'aboutirait pas.
12. Primes de progrès et de présentisme maintenue en intégralité pour tous les temps partiels y compris pour les mi-temps thérapeutiques...
13. Mise en place et prise en charge de tickets restaurant pour le personnel de journée.
14. Toutes les heures débit/crédit doivent être payés ou récupérés et non perdues !
15. Tous les salariés de production travaillant sur des postes administratifs soient reconnus et pérennisés définitivement...